CHASSEURS du RHÔNE et de la MÉTROPOLE de LYON

Avril 2022
· N°42 ·

le chasseur

du Rhône et de la Métropole de Lyon

Assemblée Générale 23 avril 2022

- Infos nationales
- Habitat et faune sauvage
- Règlementation et sécurité
- Vie des associations

Fédération Départementale des Chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon

Chasse Passion

Hervé Boitier

Vente d'armes neuves et occasions toutes marques, vêtements, optiques, couteaux, accessoires... Atelier de réparation, montage et réglage d'optique.

Horaires d'ouverture du lundi au vendredi de 9h-12 et 14h30-19h, samedi 9h-12h.
Fermé le mercredi.

84 Place neuve 69930 Saint Laurent de Chamousset.

Tel : 04 72 19 75 38

ASSURANCE ACCIDENTS DE LA VIE(1)

AU CRÉDIT MUTUEL, VOUS ÊTES VRAIMENT COUVERT AU QUOTIDIEN.

**Bricolage, loisirs, sport, tâches domestiques…
Avec assurance accidents de la vie,
protégez votre famille des accidents du quotidien.**

Crédit Mutuel

(1) Voir modalités, garanties et exclusions éventuelles dans la notice d'information disponible auprès de votre Caisse.
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen, 67913 Strasbourg Cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354 N° Orias : 07 003 758. Pour les opérations effectuées en qualité d'intermédiaires en opérations d'assurances (immatriculations consultables sous www.orias.fr), contrats d'assurance de ACM IARD SA, entreprise régie par le Code des assurances.

Edito

Sommaire

Editorial	p. 1
Infos nationales et régionales	p. 2
Actualités et vie de la FDCRML	p. 3
Gestion habitat et faune sauvage	p. 7
Gestion du gibier	p. 10
Réglementation et sécurité	p. 12
Coin du piégeur	p. 13
Nature, éducation environnement	p. 15
Associations spécialisées	p. 16
Activités canines	p. 18
Vie des associations	p. 19

Le Chasseur du Rhône
et de la Métropole de Lyon
N°42 - Avril 2022

Directeur de la publication : Régis FAYOT
Rédaction et administration :
Fédération Départementale des Chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon
1, allée du Levant - 69890 La Tour de Salvagny
Tél. 04 78 47 13 33
contact@fdc69.com - *www.fdc69.com*

Photo couverture : Chantal DUPRÉ
Création et réalisation :
Imprimerie Locamail System
5 allée des Séquoias - 69760 Limonest
Tél. 04 78 64 80 00 - *contact@locamailsystem.fr*

Ce journal a pu être imprimé avec le soutien financier des annonceurs et la participation de la Commission Communication fédérale.
La rédaction leur exprime ses remerciements et invite les lecteurs à leur faire confiance.

Tirage : 9 300 ex. Imprimé sur papier recyclé.

ISSN 2551-1203
ISSN 2551-4504

Chers Chasseresses et Chasseurs,

Les jours à venir verront plusieurs échéances électorales importantes. Année **d'élections présidentielles et législatives,** le mois d'avril prochain sera également consacré **aux élections fédérales dans le monde de la chasse.**

Nul doute que le contexte politique national aura de lourdes conséquences sur l'avenir de notre passion. Le vote de chacun aura donc un poids considérable. Le congrès de la Fédération Nationale des 21 et 22 mars permettra aux chasseurs d'entendre la position des principaux candidats aux élections présidentielles sur la chasse. Je vous invite donc **tous à voter et à faire voter** autour de vous afin de ne pas laisser la place à nos opposants !

Localement, pour ma part et celle de mes collègues administrateurs et colistiers, mon projet de mandat est avant tout de défendre **notre chasse départementale populaire, durable et ouverte le dimanche !**

Cet objectif passera par une démarche constante d'efforts en matière de **sécurité** mais aussi de **communication vers l'extérieur.**
L'adage "vivons mieux vivons cachés" ne fonctionne plus.
La chasse doit s'ouvrir, faire l'effort de communiquer et aussi s'affirmer.
C'est en l'expliquant et en montrant que la **cohabitation avec les autres usagers de la nature est possible** que nous la défendrons et la pérenniserons.

Je rappelle également que la FDCRML est votre Fédération. Elle s'emploie à développer des outils pour aider les chasseurs et leurs Présidentes et Présidents. **Les associations de chasse locales sont effectivement les forces vives** de la chasse départementale dont le maillage territorial doit être soutenu. Vous découvrirez donc dans ce numéro de nombreuses initiatives locales mise en valeur.

Durant cette période printanière, la chasse en elle-même est réduite. Cependant, l'activité est très soutenue en termes de travaux sur les habitats de la faune sauvage (semis de cultures à gibier, de CIPANAB…), de prévention des dégâts agricoles commis par le grand gibier voire de régulation d'espèces susceptibles d'occasionner des dégâts.
Ces actions qui semblent ordinaires, peut-être routinières, pour nous sont pourtant de formidables exemples **d'investissement bénévole, concret** et efficace sur le terrain. Ces exemples deviennent rares dans notre société. Soyons donc fiers de pouvoir les déployer dans nos campagnes.

Je profite enfin de cette page pour **remercier les collectivités locales** partenaires de la FDCRML avec notamment le **Département du Rhône et la Région AURA** avec lesquelles les conventions ont été reconduites.
Les nombreuses actions très pragmatiques qui pourront être engagées grâce à leurs soutiens feront l'objet de parutions régulières dans les prochains numéros du "Chasseur du Rhône".

Amicalement en St Hubert.
Régis FAYOT, Président de la FDCRML.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes
Le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes accompagne les projets des Chasseurs.

Le Conseil Constitutionnel valide, en l'état, la loi d'indemnisation des dégâts de 1968

Conçu il y a plus de cinquante ans, le système d'indemnisations des dégâts de grands gibiers n'est plus viable économiquement pour les chasseurs et fait peser un risque pour la pérennité du système pour le monde agricole.

Confrontés à une explosion des populations de sangliers qui n'est pas propre à la France mais existe partout ailleurs dans le monde, les chasseurs et leurs fédérations ne peuvent plus assumer seuls la charge des dégâts aux cultures agricoles qui s'élève à plus de 77 millions d'euros par an.

C'est pour cela que la FNC a entamé des négociations globales, il y a plus de 18 mois avec le monde agricole et le Gouvernement pour trouver une solution durable.

Dans le même temps, la FNC avait obtenu la transmission d'une QPC reprochant l'inéquité de cette loi.

Le Conseil Constitutionnel vient de donner sa décision, il rejette la demande des chasseurs. Le besoin de réforme exprimé par la FNC sur le dossier des dégâts de gibier n'en reste pas moins légitime.

Pour Willy SCHRAEN, président de la FNC : «je prends acte de la décision du Conseil Constitutionnel de maintenir en l'état la loi d'indemnisation des dégâts de grands gibiers en France.
Néanmoins, j'estime que cette situation n'est plus tenable pour de nombreuses structures de chasse et l'ensemble des chasseurs qui y sont directement liés.

C'est pourquoi je poursuivrai dans les semaines qui viennent les discussions avec nos partenaires agricoles et l'Etat, pour trouver une solution pérenne et équilibrée pour l'ensemble des acteurs ruraux concernés».

Extrait du communiqué de presse de la FNC du 20 janvier 2022

Lancement d'une pétition pour que les associations qui combattent des activités légales avec des moyens illégaux ne bénéficient plus d'avantages fiscaux

C'est une première ! La FNC lance une pétition pour que les associations, dites «d'intérêt général», qui combattent ouvertement des activités légales avec des moyens illégaux (intrusions, obstructions, violences, etc…) ne bénéficient plus d'avantages fiscaux.

C'est ce non-sens que la FNC a décidé de mettre sous le feu des projecteurs et de condamner dans une pétition qui est hébergée sur le site du Sénat :
https://petitions.senat.fr/initiatives/i-947)

Extrait du Communiqué de Presse de la FNC du 16 février 2022

Stage national Jeunes chasseurs dans la réserve naturelle de chasse et de faune sauvage des Bauges 2021

Grâce à la fédération départementale du Rhône à qui j'adresse de sincères remerciements, j'ai pu participer au stage jeune chasseur organisé dans le massif des Bauges en Savoie.

J'ai pu ainsi bénéficier durant trois jours d'une formation sur la faune et la flore spécifique à cette région magnifique.

Grâce à cette formation j'ai pu comprendre les intérêts communs de la gestion des forêts et du gibier présent sur le territoire.

Toutes ces explications données par les agents de l'ONF, l'OFB et les chasseurs des bauges sont venues renforcer ma volonté et donnent encore plus de sens à mon engagement de devenir chasseur !

Pour terminer le stage en beauté, j'ai pu passer la matinée à chasser à l'approche dans un secteur de la réserve du massif des bauges.

Je repars avec un souvenir impérissable et des images plein la tête.
Des images d'immenses forêts ayant revêtues leurs plus belles couleurs d'automne, de chamois évoluant facilement dans des pentes plus abruptes les unes que les autres et de sommets rocailleux émergeant au lever du soleil.

Frank PAÏTA

ASSEMBLEE GENERALE 2022 : Une année d'élection !

L'Assemblée Générale de la FDCRML aura lieu le samedi 23 avril 2022 à la salle des fêtes de l'Hippodrome à La Tour de Salvagny

Après le contexte sanitaire difficile de cette année, le Président Régis FAYOT ainsi que tous les membres du Conseil d'Administration espèrent pouvoir tenir une Assemblée Générale de la FDCRML en présentiel.

Comment déposer une candidature ?

Constituer une liste comportant 15 candidats, pour être recevable, le candidat doit être :

- Membre de la fédération ;
- Détenteur d'un permis de chasser validé depuis plus de 5 années consécutives ;
- Ne pas avoir été rémunéré depuis moins de 3 ans ou appointé par la fédération, ou chargé sur le plan départemental de son contrôle financier ;
- Ne pas avoir exercé de façon habituelle, directement ou indirectement, une activité commerciale à caractère cynégétique avec la fédération ;
- Ne pas avoir été condamné depuis mois de 5 ans pour une contravention de cinquième classe ou pour un délit à raison d'infraction aux dispositions réglementaires ou législatives relatives à la chasse où à la protection de la nature ;
- Ne pas être administrateur d'une autre Fédération Départementale des Chasseurs ou Interdépartementale des Chasseurs.

Il est impératif de déposer la liste au secrétariat de la Fédération **au moins 20 jours avant l'assemblée générale , soit le 3 avril 2022 au plus tard.** Le responsable de la liste effectuera cette formalité.

Comment se passent les votes ?

Seuls pourront voter les adhérents :

- **Disposant d'un timbre «VOTE 2021-2022» (chasseur individuel)**
- **Disposant de délégations de vote (retour à la fédération avant le 3 avril 2022)**
- **Disposant de voix hectares**

Le jour de l'élection, le scrutin électif se déroulera à bulletins secrets et à la majorité des membres présents ou représentés.

Sera élue pour 6 ans, la liste qui aura recueillie le plus de voix. Tout panachage sur un bulletin ou toute mention rayée dans la liste entraînera la nullité dudit bulletin.

Campagne électorale

Les données personnelles des adhérents ne peuvent être communiquées aux candidats au Conseil d'Administration du fait du règlement RGPD (Règlement général sur la protection des données).

Toutefois, les professions de foi des listes de candidats seront à disposition des adhérents en ligne ainsi que les modèles de liste de candidature, de déclaration sur l'honneur et charte des débats, **sur le site fédéral www.fdc69.com (Page règlementation\Consultation du public)** ou à disposition au siège de la fédération.

Comment poser une question écrite ?

Pour que ces questions soient recevables, elles doivent être présentée par au moins 50 adhérents, par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception à la Fédération au moins 20 jours avant l'AG.

Le CA est juge de l'opportunité des questions posées par les adhérents. Il peut décider d'y répondre directement s'il juge que le caractère général de la question n'est pas avéré.

Ce qui change depuis la modification des statuts en 2018 ?

6 ans C'est la durée des mandats **qui était de 3 ans** avant 2018

Scrutin Le scrutin est désormais **un scrutin de liste**

Nouvelles ressources humaines temporaires à la FDC 69

A la fin de l'automne 2021, deux agents sous contrat temporaire de 7 mois ont rejoint le service technique fédéral avec des missions diverses : Nina KRUGER et Antoine LAVILLONNIERE.

Les chasseurs du Rhône sont susceptibles de les rencontrer ou de les accompagner sur le terrain dans les diverses missions qui leur sont confiées. Par ailleurs, des stagiaires sont également présents sur des durées plus courtes dans le cadre de leurs études en BTS, licence ou master.

Nina KRUGER : Originaire des Pyrénées orientales, Nina est une sportive de haut niveau en natation. Elle est titulaire d'un master d'écologie et éthologie et a des compétences naturalistes avérées en botanique et avifaune.

Au cours de ses études après une mention très bien au bac, elle a fait différents stages dont le suivi d'une population d'élans en Finlande.

Au service technique de la FDCRML, Nina intervient en priorité sur le dossier haies mais assure également d'autres missions liées à la cartographie, au suivi de certaines espèces gibiers comme la perdrix rouge, aux animations nature et assurera d'autres missions diversifiées dans les prochains mois comme l'exploitation de données techniques ou des relevés de végétation sur placettes forestières.

Antoine LAVILLONNIERE : Venant du département de l'Indre et issu d'une famille d'agriculteurs, Antoine est passionné par la faune terrestre et aquatique et donc de pêche et de chasse.

Il est titulaire d'une licence Biologie des Organismes et des Populations et souhaite intégrer un master mention Biodiversité, Ecologie, Evolution à l'issue de son contrat à la FDC.

Au sein du service technique de la FDCRML, Antoine assure des suivis faunistiques comme celui des chevreuils, des suivis de pièges photographiques, l'évaluation des Cultures Intermédiaires Pièges à Nitrate Améliorées pour la Biodiversité (CIPANAB®) ou la rédaction de rapport sur des suivis de répartition et d'abondance de mammifères autour d'un parc éolien en projet, et aussi, toutes les missions nécessaires au bon fonctionnement de la structure.

Ets HERBIN
FABRICANT CLOTURES ELECTRIQUES
71220 CHEVAGNY - SUR - GUYE
Tél. 03 85 24 65 23 - Fax 03 85 24 68 83
www.clotures-herbin.fr
www.clotures-electriques.com

Permis de chasser : des examens toute l'année

Avec 9 sessions de formations et d'examens, les candidats peuvent s'inscrire tout au long de l'année.
Les premières formations débutent fin janvier et les derniers examens début décembre.
6 sessions ont lieu avant l'ouverture générale et une avant le 25 septembre.
Malgré tout, nous conseillons aux candidats de s'inscrire dès le début de l'année afin de pouvoir obtenir le permis avant l'ouverture générale.
Les dossiers sont traités par ordre d'arrivée. Veiller à ce que le dossier soit bien complet.

L'année 2021 a de nouveau été perturbée par la situation sanitaire. L'organisation du permis de chasser n'a pas échappé à cette situation. Espérons que 2022 se déroule au mieux.

Les résultats 2021 en quelques chiffres :

- **369** inscrits et 350 présents. Un taux d'absentéisme de **6.9%** en légère baisse par rapport à l'année dernière.
- **270** reçus soit un taux de réussite de **68.53%** contre 69.11% en 2020.
- **237 candidats** ont réussi leur examen au premier passage soit 68%.
- **35 femmes** inscrites. Soit 9.7% des candidats.
- **32.23 ans** est l'âge moyen des candidats. Il a fortement progressé par rapport à l'an dernier. Les plus jeunes ont **15 ans** (âge légal minimum) et **75 ans** pour le plus âgé.
- **16 ans** est l'âge le plus représenté avec **6.2%. 22.2%** des candidats ont entre **15 et 20 ans, 54.2%** ont entre **15 et 30 ans.**
- **328** candidats résident dans le département du Rhône (nouveau Rhône et Métropole) soit 89% du nombre total de candidats.
  - Sur ces 328 candidats, **43%** habitent hors de la Métropole de Lyon (ce pourcentage est en forte diminution) et **57%** habitent dans la métropole de Lyon.
- **39%** des candidats habitent une commune où il n'y a pas d'association de chasse.

Il est important que nous puissions accueillir ces nouveaux chasseurs dans nos associations de chasse.

Bien souvent, nous avons du mal à ouvrir nos portes.
Au-delà de ça, il faut que chacun de nous fassions découvrir notre passion pour que de nombreuses personnes aient envie de passer leur permis et nous rejoignent sur le terrain.

Age moyen des candidats

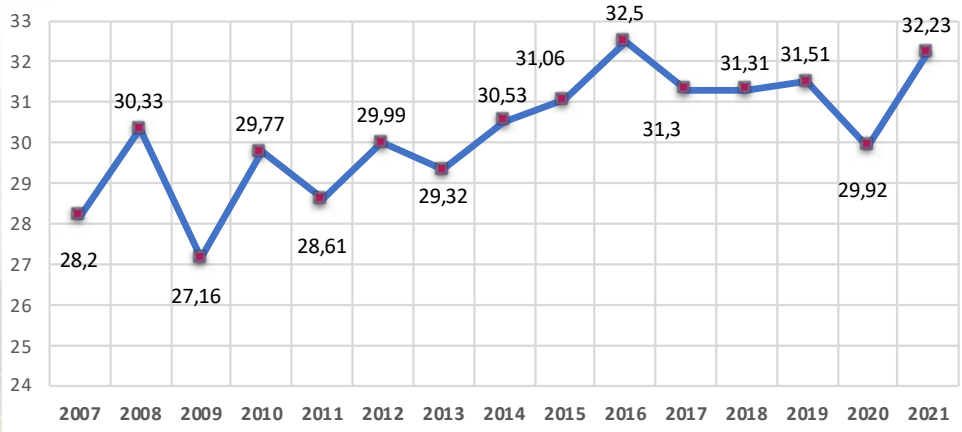

La chasse accompagnée

Questions à Corinne Perrier

Quelles sont les modalités d'inscription ?
Les candidats peuvent s'inscrire dès 14 ans et demi. Les formulaires d'inscription sont téléchargeables sur notre site : **www.fdc69.com** et sont à renvoyer par courrier à la FDCRML ou mail à Corinne Perrier : **c.perrier@fdc69.com**

Comment se déroule cette formation ?
La formation chasse accompagnée est gratuite et dure environ 1 h 30. Elle se déroule au Stand de Tir de St Andéol le Château. Cette année nous avons 2 dates, **le mercredi 1er juin 2022 et le samedi 3 septembre 2022.**

A l'issue de la formation, une carte d'autorisation de chasse accompagnée est délivrée pour une durée d'un an (pour les moins de 15 ans, l'attestation ne sera envoyée qu'à partir des 15 ans).

Combien d'accompagnateurs (parrains) peut-on avoir ?
Le filleul peut avoir jusqu'à 4 parrains.

Qui peut être accompagnateur (parrain) ?
Pour être accompagnateur, il faut être titulaire du permis de chasser depuis plus de 5 ans et avoir effectué la formation chasse accompagnée suivie par le filleul.
Une carte d'attestation accompagnateur de chasse accompagnée sera délivrée à l'accompagnateur pour une durée de 10 ans.

Inscription en ligne par les chasseurs individuels aux 20 formations fédérales différentes pour 2022

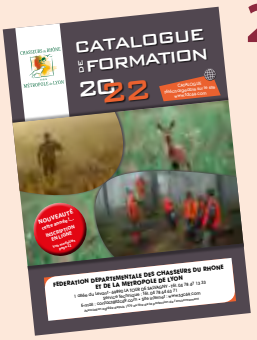

Par le chasseur en individuel
Sur le site internet fédéral www.fdc69.com,
- soit sur la page Formation – Conditions et inscriptions,
- soit via l'espace de connexion, Saisie en ligne

Identifiant = code barre de 14 caractères présent sur le titre de validation
Mot de passe : date de naissance au format JJ/MM/AAAA
Règlement par carte bancaire pour les formations payantes.

Formation décennale sécurité

Objectifs : Remise à niveau obligatoire de la formation sécurité des chasseurs tous les dix ans selon l'arrêté ministériel du 5 octobre 2020 relatif à la sécurité en matière d'activité cynégétique.

1. **Au siège de la FDCRML** par inscription individuelle des chasseurs en ligne sur **www.fdc69.com/formation**
2. **A domicile individuellement par E-learning (prochainement en place)**
3. **Au sein des associations de chasse (Attention : pas d'inscription en ligne)**

Modalités : prendre contact avec les services de la FDCRML pour définition des dates et lieux. Liste de 30 chasseurs identifiés par le responsable local de chasse.

Public : Titulaire du permis de chasser ayant validé son permis dans le département du Rhône pour la saison 2021-2022.
Pour ceux ayant validé dans un autre département que celui du 69, inscription possible dans le 69 uniquement après autorisation écrite de la FDC concernée.

Des haies pour la faune dans le Rhône !

En complément des actions réalisées dans le cadre du plan de relance, ce sont plus de 25.000 arbres qui sont plantés en relation avec les collectivités territoriales avec lesquelles nous travaillons.

Ainsi avec la Communauté du Pays Mornantais, la Communauté de Communes Saône Beaujolais, la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées, la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais, le Sima Coise, la Région Auvergne Rhône Alpes, les Agences de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et Loire Bretagne et le Département du Rhône, de nombreuses actions sont réalisées avec l'aide des associations de chasse communales de St Didier sous Riverie, Ste Catherine, St Maurice sur Dargoire, St André la Côte, Mornant, Létra , Chasselay , Alix, St Vérand, St Jean d'Ardières et Les Olmes.

Les écoles ont aussi été sensibilisées et invitées à participer à ces travaux afin de faire comprendre l'importance de ces travaux de restauration de nos milieux naturels.
Un grand merci à ces associations pour leur investissement.

Opération «plantons des haies» du plan de relance de l'état français.

CHAPONNAY

En complément des actions de plantations de haies champêtres que réalisent votre fédération avec les différentes collectivités territoriales de notre département, la FDCRML a été labellisée pour mettre en œuvre des plantations dans le cadre des aides de l'état du plan de relance.

Un partenariat avec la chambre d'agriculture du Rhône a été mis en place afin de toucher un maximum de territoires de notre département.
Ainsi, ce sont sept exploitants agricoles sur les communes de Chaponnay, Genas, Sarcey, Grandris et St Didier sur Beaujeu qui vont planter des haies avec des essences champêtres bénéficiant du **label végétal local**, c'est-à-dire avec une origine génétique locale.

Au total ce sont 5400 arbres qui seront plantés cette année 2022.

Les plantations sont réalisées avec l'aide de **la Maison Familiale Rurale de la petite Gonthière** à Anse afin de donner une vertu pédagogique à ces chantiers, avec les associations de chasse locales qui participent de manière active au bon déroulement de ces plantations et avec les habitants de certaines communes qui se sont mobilisés pour réaliser des chantiers participatifs.

LETRA

GRANDRIS

Nous avons eu la chance sur les communes de Grandris, Sarcey et St Didier sur Beaujeu, de bénéficier de la présence des écoles communales qui, après avoir bénéficié d'une intervention de notre animatrice «nature» en classe, sont venues planter des arbres.
Ces actions exemplaires lient la profession agricole, l'état français, le monde associatif cynégétique et l'enseignement agricole, les écoles communales dans l'aménagement des territoires ruraux agricoles péri-urbains face aux grands enjeux de demain liés aux changements climatiques.

Résultats de la campagne 2021/2022 pour les Cultures Intermédiaires Pièges à Nitrate Améliorées pour la Biodiversité (CIPANAB®).

Les CIPANAB® mises en partenariat avec la région Auvergne-Rhône-Alpes sont un atout indéniable dans nos campagnes pour lutter contre le déclin de la biodiversité.

Ces cultures composées de multiples espèces végétales (avoine de printemps, vesce commune, phacélie, trèfle d'Alexandrie et radis) sont bénéfiques sur de multiples aspects dans nos territoires ruraux et apportent des solutions durables aux agriculteurs et chasseurs.

En effet, ces cultures implantées à la fin de l'été permettent de mettre en place un couvert végétal durant les périodes automnales et hivernales et favorisent ainsi le maintien de la structure des sols avec le système racinaire des plantes;
Le couvert végétal annuel CIPANAB® contribue aussi à capter les nitrates dans le sol.

La restitution de l'azote sous forme de matière organique améliore la qualité des sols (présence de décomposeurs) et profite aux prochaines cultures.
Les parties aériennes des plantes sont aussi une source alimentaire pour de nombreuses espèces animales et servent aussi de couvert pour se protéger des prédateurs.

Les exploitations conventionnelles et bio peuvent bénéficier de ces semences afin d'implanter ces CIPANAB® sur l'ensemble du département du Rhône et maintenir le couvert jusqu'au 15 février.

Les méthodes d'implantation de ces couverts peuvent être multiples et s'illustrent notamment soit par un travail du sol en profondeur, soit par du semis direct ou en travaillant seulement la partie superficielle du sol.

Exemple à St Maurice Sur Dargoire
Selon les observations des agriculteurs et des chasseurs, ces couverts sont des lieux privilégiés pour abriter le petit gibier (lièvre et faisan) les passereaux, micromammifères, insectes voire chevreuils.
L'association de chasse locale a décidé de lâcher des jeunes faisans à proximité de ces parcelles durant le mois d'août, ce qui leur a permis de se développer jusqu'à l'ouverture de la chasse dans un environnement adéquat

Parcelle CIPANAB® s'étant particulièrement bien développée durant l'automne 2021. Les gelées hivernales ont permis une détérioration des parties aériennes des végétaux pour faciliter leur dégradation dans le sol sous forme de matière organique.

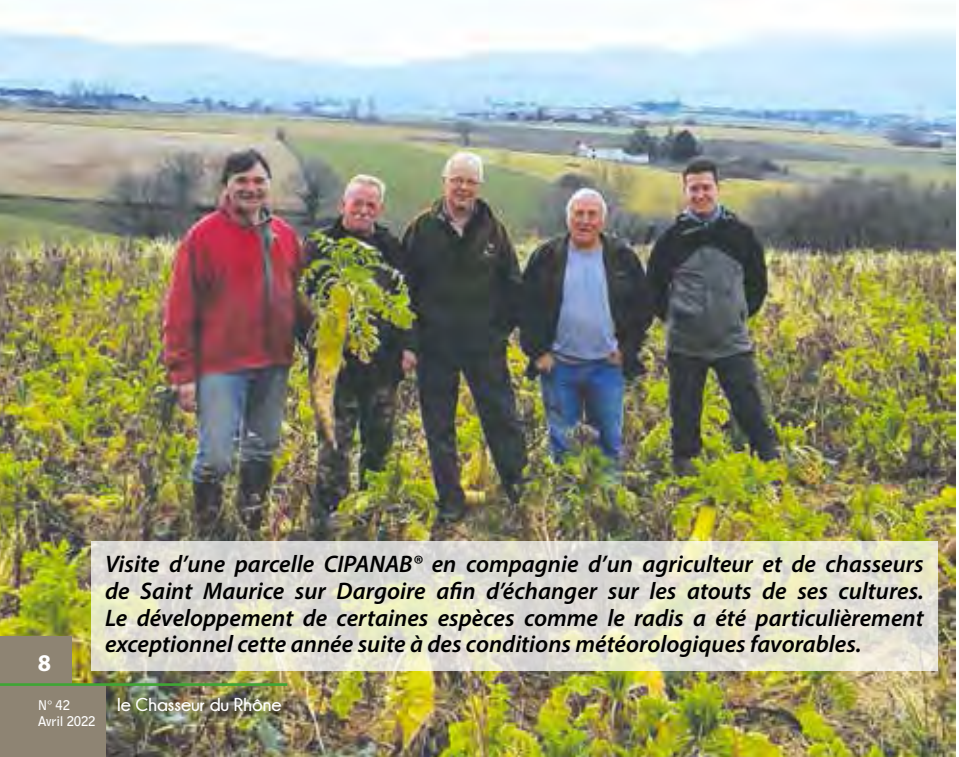

Visite d'une parcelle CIPANAB® en compagnie d'un agriculteur et de chasseurs de Saint Maurice sur Dargoire afin d'échanger sur les atouts de ses cultures. Le développement de certaines espèces comme le radis a été particulièrement exceptionnel cette année suite à des conditions météorologiques favorables.

Vous êtes exploitant agricole de parcelles de cultures (céréales, vignes, vergers,) dans le Rhône et la Métropole de Lyon en bio ou conventionnel ou président d'association de chasse...

Vous souhaitez implanter un couvert annuel CIPANAB® dans vos parcelles en 2022. Avec l'aide de la région auvergne Rhône Alpes, nous pouvons vous offrir 10 ha de semences à implanter cet été.
Les commandes de semences sont à effectuer début juin.

Pour recevoir les informations et un contrat CIPANAB® adressé une demande à contact@fdc69.com en précisant vos coordonnées (exploitation agricole, adresse postale, téléphone, mail, ...)

Surveillance sanitaire de la faune sauvage : Recrudescence de mortalité de Lièvres en 2021

Lors du dernier trimestre de 2021, il a été constaté une recrudescence de mortalité de Lièvres. 28 Lièvres au total ont été transmis au Laboratoire d'Analyse Vétérinaire (L.A.V), il faut remonter à l'année 2010 pour trouver un nombre supérieur à celui-ci. Ce phénomène s'est poursuivi dans une moindre mesure sur le mois de janvier 2022.

Il apparaît que le sud-ouest du département a été particulièrement concerné, mais, il est fort probable que l'ensemble du département ait été touché.

Parmi les maladies bactériennes habituelles, aucun cas de Tularémie n'a été identifié. Quant au virus de l'EBHS, il a été mis en évidence sur les communes de Chamelet (1), Craponne (1), Duerne (1), Givors (1), Meys (1), Messimy (1), Saint Martin En Haut (1), Saint-Maurice-Sur-Dargoire (3), Saint-Andeol-Le-Chateau (1), Rontalon (1) Et Vaux En Beaujolais (1).

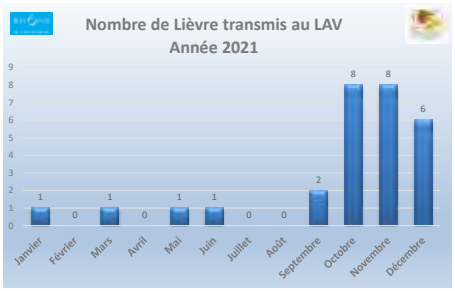

Ce virus a circulé à partir de fin septembre et ce jusqu'à la fin de l'année, et était encore présent fin janvier 2022. Il a pu rester plusieurs semaines sur un territoire, à l'exemple de ST MAURICE SUR DARGOIRE où trois Lièvres ont été découverts entre le 31 octobre et le 28 novembre.

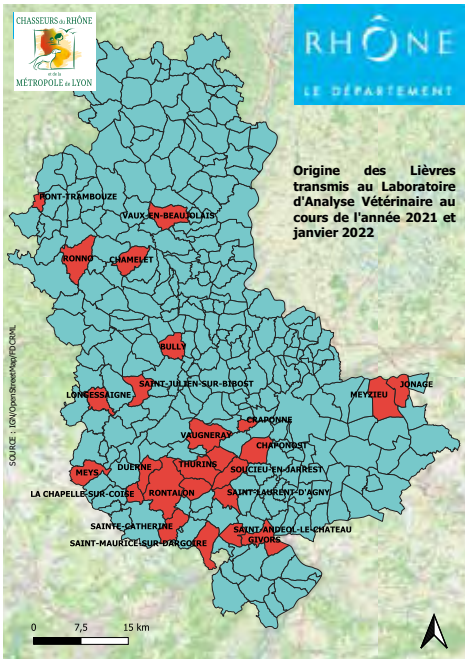

A ce jour, nous ignorons l'impact de cette mortalité sur les populations. Par conséquent, la plus grande prudence sera de mise à l'ouverture prochaine, et la mise en place d'une gestion en deux temps peut être une solution : on chasse une journée, on fait le bilan, et on ajuste notre pression de chasse.

Gestion du Lièvre : La gestion en deux temps, un procédé à envisager.

Bien souvent, les règlements de chasse sont établis de façon empirique avant la saison de chasse, à un moment où on a peu de connaissance du niveau de la population.

L'abondance d'une population en fin d'été, va dépendre de l'importance de la mortalité sur les mois précédents, et de la qualité de la reproduction, deux événements qu'il est bien difficile de quantifier.

Le prélèvement lors de la première journée, et ce malgré les conditions de chasse différentes, donne des informations essentielles sur la population, sur son abondance ainsi que sur la proportion de jeunes.

Alors, pourquoi ne pas s'en servir pour établir le modèle de gestion, on appelle cela la «gestion en deux temps».

Le principe est simple, on chasse une journée et on fait le bilan.

À partir de ce dernier, et des connaissances historiques du territoire, on adapte la pression de chasse, qui cette fois-ci sera fonction de la population de l'instant présent.

Ces derniers mois, le virus de l'EBHS a été mis en évidence dans le département, sans en connaître son impact sur les populations. La gestion en deux temps peut vous aider à améliorer votre gestion.

Le témoignage de Christophe GARDE, président de la société de chasse de St Maurice sur Dargoire :

Nous avons mis en place la gestion en deux temps depuis la saison 2016/2017.

Précédemment la pression de chasse était définie de façon plus ou moins arbitraire, le plus souvent avec 3 à 4 jours de chasse et 1 lièvre par journée, elle était proposée par le Conseil d'Administration, puis votée par l'Assemblée Générale, ce qui occasionnait de nombreuses discussions.

Depuis que nous sommes passé à ce mode de gestion, le règlement mentionne une seule journée de chasse, et c'est le résultat de ce premier jour qui conditionne la suite de la saison. En fonction du résultat, il peut être rajouté 0 à 4 jours de chasse.

Chaque chasseur reçoit un SMS dans les jours qui suivent, lui indiquant la nouvelle directive.

Ainsi, nous pensons gérer au mieux notre population, nous freinons la pression de chasse les mauvaises années, mais les très bonnes nous lâchons du leste, cela marche dans les deux sens.

Sanglier : un tableau de chasse 2021/2022 en baisse dans de nombreux secteurs

Comme le montre le tableau ci-contre, le prélèvement de sanglier pour la saison 2021/2022 est en baisse de 13% à l'échelle départementale par rapport à la saison précédente. Cette baisse est particulièrement marquée dans les grands massifs forestiers du nord-ouest du département.

Dans ces massifs forestiers contigus (Clunisois, Pramenoux, Beaujolais sud, et Beaujolais nord) les captures de sangliers sont au plus bas des 7 dernières années ainsi que plus au sud dans le Vivarais Pilat dans une moindre mesure.

En revanche, dans les secteurs moins boisés et plutôt périurbain (comme dans les côteaux du Beaujolais et Val de Saône, Pierres dorées, Mont d'Arjoux Popey Turdine, Monts d'or et plaine des Chères, Est Lyonnais et plateaux du Lyonnais) les prélèvements sont stables voire même parfois à la hausse.

Les causes de ces diverses situations contrastées peuvent être multiples :

- Mauvaise reproduction 2021 lié aux gels tardifs de printemps
- Augmentation de la pression de chasse sur le sanglier ces dernières saisons
- Prélèvements significatifs en hausse au mois de février en 2021
- Difficultés de chasse dans les zones périurbaines liées à l'augmentation de zones refuges et à la multiplication des activités humaines dans la nature

A l'heure ou cet article est écrit (4 février 2022) la saison de chasse au sanglier n'est pas terminée. Toutefois on constate d'année en année que 94% à 99 % du prélèvement de la saison est réalisé à la fin janvier.

En parallèle les chiffres relatifs à l'indemnisation des dégâts ne montrent pas de tendance significative.

Un constat qui illustre la complexité du dossier où de nombreux facteurs entrent en jeu (météo, population de sanglier, types de cultures pratiquées…) pour expliquer le niveau de dégâts commis par le sanglier aux productions agricoles.

Quelques chiffres provisoires pour caractériser la saison 2021/2022 et les sangliers :

- **52 sangliers de 100 kg et plus dont une laie ont été prélevés à la chasse**
- **Le plus gros sanglier pesait 147 kg et a été tué à Saint Forgeux**
- **Le poids moyen des 1507 sangliers prélevés est 48,9 kg**
- **58 sangliers ont été tués avant l'ouverture générale lors de chasse à l'approche autorisées à partir du 1er juin 2021 ou en battue à partir du 15 août 2021**

	Clunisois	Neulise	Pramenoux	Ht Beaujolais Nord	Coteaux Beaujolais et Vallée de la Saône	Ht Beaujolais Sud	Pierres Dorées	Monts d'Arjoux Popey Turdine	Monts d'Or Plaine des Chères	Neuville	Monts du Lyonnais Ouest	Monts du Lyonnais Est	Ouest Lyonnais	Est Lyonnais	Plateau du Lyonnais	Vivarais Pilat	Tableau Départemental vers le 30/01	Tableau final de la saison	% de réalisation par rapport au tableau final
31/01/2016	437	22	118	529	16	395	88	33	112	0	37	44	14	66	22	169	2102	2140	98%
29/01/2017	355	21	84	334	8	344	56	25	86	0	25	35	7	64	14	118	1576	1601	98%
04/02/2018	458	18	114	453	22	292	87	25	89	0	23	63	16	79	24	155	1918	1937	99%
03/02/2019	610	12	78	524	27	233	92	26	170	0	17	52	12	25	18	101	1997	2019	99%
02/02/2020	539	26	77	428	67	282	108	28	170	0	45	86	18	79	35	161	2149	2209	97%
31/01/2021	409	3	58	310	40	239	73	26	181	0	52	136	8	80	13	106	1734	1847	94%
02/02/2022	310	9	44	298	47	206	85	35	121	1	28	107	6	93	17	100	1507	en cours	
Comparatif saison 2020 et 2021	-24%	200%	-24%	-4%	18%	-14%	16%	35%	-33%		-46%	-21%	-25%	16%	31%	-6%	-13%		

Un sanglier record et médaille d'or à Vaulx-en-Velin

Suite à l'augmentation des sangliers sur les secteurs de Vaulx en Velin et du Parc de Miribel-Jonage, de nombreuses battues sont organisées par les associations de chasse locales.

Sur le secteur de Vaulx en Velin, un sanglier était vu à chaque battue mais ne pouvait être prélevé.
Il n'hésitait pas à blesser les chiens avant de quitter les lieux et ce depuis quelques années.

Lors d'une battue organisée le 17 décembre 2021 au lieu dit «le Morlet», ce gros mâle probablement âgé de 8 à 9 ans pesant 105 kg que l'on cherchait depuis, a été prélevé par un posté par deux coups de carabine, M. Sébastien CHARVIN invité par la Diane Vaudaise.

Une grande joie pour ce chasseur car la dentition de ce sanglier est rare. Nous l'avons montré à M. Jean-Michel CHEVALIER, Président des Chasseurs de Grand Gibier qui n'a pas hésité à nous confirmer qu'avec des défenses de 19 cm de long et 27 mm de large ainsi que des grès de 8 cm en circonférence, on a une cotation en médaille d'or confirmée par René MIOLANE et fort à penser que c'est le premier dans notre département !

Jean Michel CHEVALIER pense que, lorsqu'il était plus jeune, ce sanglier a été plus gros et plus lourd.
Il devait donc être maintenant plutôt dans une phase de déclin en ce qui concerne son poids.

Pour une petite association de chasse existante depuis la loi 1901 et qui est aux portes de la Métropole, elle contribue sans cesse à la régulation de ces animaux avec tous ses adhérents et invités, mais l'augmentation de l'espèce est plus importante que leurs prélèvements.

Notre travail est récompensé par ce trophée !

Marco MURRO
Président de la Diane Vaudaise

Création du Système d'Information sur les Armes :

Une obligation pour les chasseurs de créer un râtelier virtuel pour la détention des armes à feu d'ici juillet 2023

Depuis le 8 février 2022, les chasseurs de France peuvent se créer un compte SIA.

L'objectif du Ministère de l'Intérieur est la dématérialisation mais aussi la sécurité en renforçant les contrôles et la traçabilité des armes.
Ce compte personnel sera obligatoire à partir du 1er juillet 2023 pour conserver ses droits à détenir des armes.

Toutes les armes à canons lisses tirant un coup par canon (superposé, juxtaposé et simplex) acquises après le 1er décembre 2011 ainsi que toutes les armes semi-automatiques et à canons rayés doivent faire l'objet d'une déclaration sur ce fichier par le chasseur qui au préalable devra ouvrir un compte.

Seules les armes à canons lisses à un coup par canon (superposé, juxtaposé et simplex) dont l'acquisition est antérieure au 1er décembre 2011 sont exemptées de déclarations obligatoires mais la déclaration reste vivement conseillée par le Ministère de l'Intérieur.

Ces démarches seront réalisées uniquement sur le site internet (https://sia.detenteurs.interieur.gouv.fr/) ou l'application mobile dédiée et nécessite d'avoir une adresse email valide car votre identifiant vous sera envoyé par courrier électronique (NB : une adresse mail ne peut pas servir à plusieurs comptes SIA).

Toutes les déclarations antérieures (fichiers AGRIPPA) devraient avoir été rapatriées dans le SIA mais il est probable que des informations soient manquantes ou erronées.

Ce sera donc l'occasion de procéder à des corrections et de faire enregistrer des armes qui n'avaient pas été déclarées.

Il est à noter qu'à compter de l'ouverture du compte, le chasseur dispose d'un délai de 6 mois pour modifier ou corriger son râtelier.

Ce compte simplifiera l'achat d'armes chez un armurier, l'édition de la carte européenne des armes à feu et permettra d'avoir une connaissance en temps réel de l'état de son râtelier.

Recommandations au 17/02/2022

Pour créer son compte SIA en ligne, vous devez pouvoir photographier ou scanner 4 pièces : CNI, permis de chasser, validation du permis de chasser et justificatif de domicile (facture électricité par ex.).
A la mi-février, la démarche semble victime de son succès et il est parfois nécessaire de s'armer de patience pour avoir son compte SIA.
Lorsque votre compte SIA a été créé, il faut parfois attendre quelques heures, voire plusieurs jours, pour consulter votre râtelier avec les armes que vous avez déjà déclarées.

sia.detenteurs.interieur.gouv.fr

Le piégeage fer de lance de nos associations

Pendant longtemps, les piégeurs agréés, avaient un rôle important lors des opérations de repeuplements ou lors des différents aménagements destinés à l'amélioration de nos territoires de chasse.

Aujourd'hui, les piégeurs agréés sont souvent appelés pour intervenir chez les particuliers pour des dégâts de fouines dans les combles ou de renard dans les poulaillers.

Nous vous rappelons une fois encore la nécessité de faire une déclaration de dégâts, en précisant bien l'espèce et le montant du préjudice.

Sans cela, le classement sur la liste des ESOD (Espèce Susceptible d'Occasionner des Dégâts) de certaines espèces sera compromis.

Le nombre de piégeurs formés est toujours en augmentation, actuellement 2700 piégeurs sont agréés.

Seulement 500 d'entre eux ont piégé lors de la dernière campagne. Le nombre de piégeurs inscrits sur les déclarations de piégeage est beaucoup plus important, de l'ordre de 900 piégeurs.

Chaque piégeur qu'il soit actif ou non, doit annuellement rendre le bilan de son activité.

Malgré tout, le nombre de prises pour les 500 piégeurs actifs est important.

Le piégeage représente parfois plus de 85 % des captures totales de certaines espèces comme la fouine par exemple.

Pour le renard, ce sont 20% des captures réalisées par les piégeurs et ce malgré les nombreuses possibilités de régulation (Chasse, battues en temps de neige, tir par les gardes particuliers, battues administratives, tir en été et déterrage).

L'activité du piégeur n'est pas toujours facile, disponibilité, contraintes de la réglementation, éloignement du lieu de piégeage, vandalisme répété des pièges etc.… et quelque fois une non reconnaissance de la part des collègues chasseurs.

Mais il est vrai que le piégeage est une passion chez nombre d'entre nous, le trappeur qui sommeille en nous se révèle. Malgré une réglementation souvent contraignante, il ne faut pas baisser les bras.

Sans l'intervention des piégeurs sur nos territoires, le développement de nos populations de petits gibiers (qui ont souvent des difficultés liées à l'habitat) serait limité.

Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts (ESOD) : Plus de 500.000€ de déclarations de dégâts.

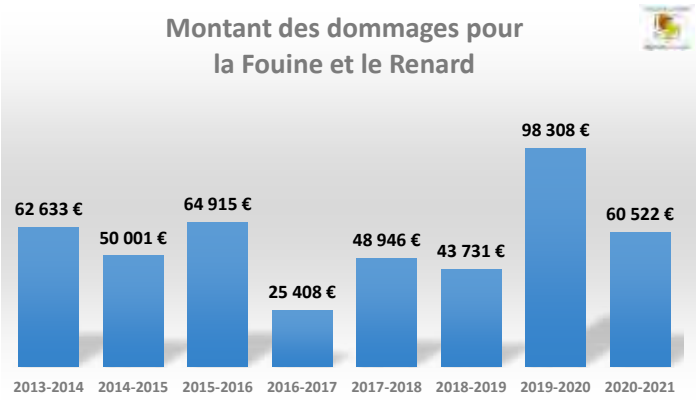

Depuis le 1er juillet 2013, afin d'évaluer l'impact des espèces sauvages susceptibles d'occasionner des dégâts à la production agricole et aux particuliers, la Fédération Départementale des Chasseurs du Rhône et de la Métropole de LYON a mis en place une enquête.
Cette dernière, est sous la forme d'une fiche de renseignement, et concerne les espèces non soumises à la loi d'indemnisation des dégâts de grand gibier.
Entre le 1er juillet 2013 et le 30 juin 2021, 1.310 fiches ont été réceptionnées, elles concernent plus particulièrement la Fouine et le Renard, les dégâts de corvidés étant recueillis par la Chambre d'Agriculture.
Le préjudice total se monte à plus de 500 000€.

Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts (ESOD)

La révision des listes des espèces «ESOD» a été reportée au 1er juillet 2023.

L'inscription sur ces listes se fait pour l'un au moins des motifs suivants :

- 1° dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publiques ;
- 2° pour assurer la protection de la flore et de la faune ;
- 3° pour prévenir des dommages importants aux activités agricoles, forestières et aquacoles ;
- 4° pour prévenir les dommages importants à d'autres formes de propriété (ne s'applique pas aux oiseaux).

Les motifs 3 et 4 ont un poids conséquent sur la présence d'une espèce sur une liste.
Afin de faciliter la récolte des témoignages de dégâts, la FDCRML a mis en place une fiche de renseignements qu'il convient de lui renvoyer instantanément.

Vous constatez des dégâts : attaque sur vos volailles, détérioration de votre habitation (Fouine dans vos combles, …), déprédation sur votre verger ou vos semis, etc… TEMOIGNEZ !

Pour mémoire, dans le département du Rhône, sont classées «ESOD» jusqu'au 30 juin 2023 les espèces suivantes :

- Renard, Fouine, Corbeaux freux et Corneille noire.
  Sur l'ensemble du département et de la métropole.
- Pie bavarde. Sur une partie des communes du département et de la métropole (voir Arrêté ministériel du 3 juillet 2019).

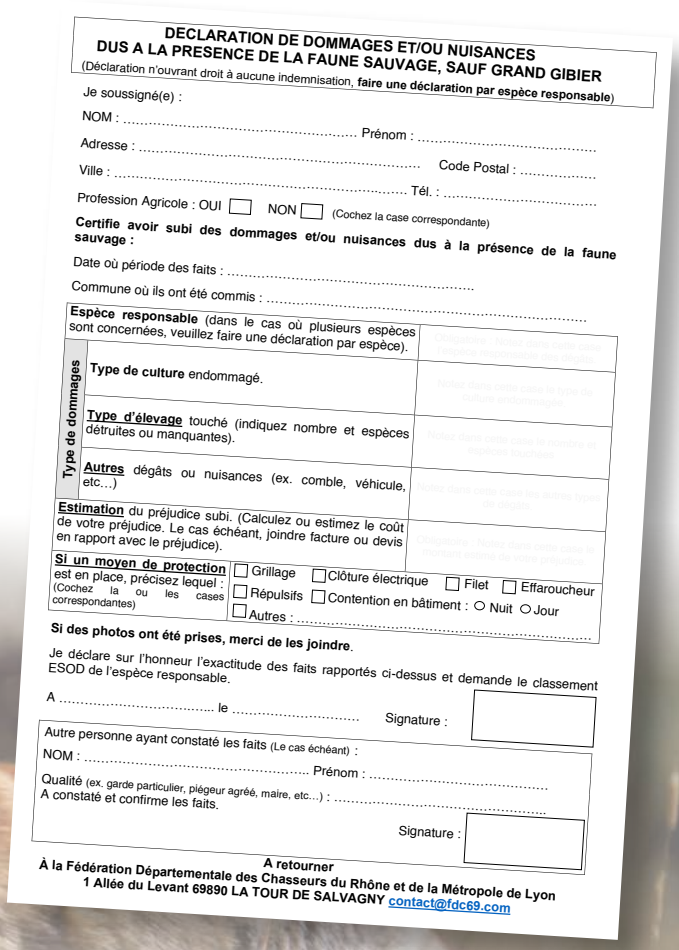

DECLARATION DE DOMMAGES ET/OU NUISANCES
DUS A LA PRESENCE DE LA FAUNE SAUVAGE, SAUF GRAND GIBIER
(Déclaration n'ouvrant droit à aucune indemnisation, **faire une déclaration par espèce responsable**)

Je soussigné(e) :

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : ..... Code Postal : .....

Ville : ..... Tél. : .....

Profession Agricole : OUI ☐ NON ☐ (Cochez la case correspondante)

Certifie avoir subi des dommages et/ou nuisances dus à la présence de la faune sauvage :

Date où période des faits : .....

Commune où ils ont été commis : .....

	Espèce responsable (dans le cas où plusieurs espèces sont concernées, veuillez faire une déclaration par espèce).	
Type de dommages	**Type de culture** endommagé.	
	Type d'élevage touché (indiquez nombre et espèces détruites ou manquantes).	
	Autres dégâts ou nuisances (ex. comble, véhicule, etc…)	
	Estimation du préjudice subi. (Calculez ou estimez le coût de votre préjudice. Le cas échéant, joindre facture ou devis en rapport avec le préjudice).	
	Si un moyen de protection est en place, précisez lequel : (Cochez la ou les cases correspondantes)	☐ Grillage ☐ Clôture électrique ☐ Filet ☐ Effaroucheur ☐ Répulsifs ☐ Contention en bâtiment : ○ Nuit ○ Jour ☐ Autres : .....

Si des photos ont été prises, merci de les joindre.

Je déclare sur l'honneur l'exactitude des faits rapportés ci-dessus et demande le classement ESOD de l'espèce responsable.

A ..... le ..... Signature :

Autre personne ayant constaté les faits (Le cas échéant) :

NOM : ..... Prénom : .....

Qualité (ex. garde particulier, piégeur agréé, maire, etc…) : .....

A constaté et confirme les faits.

Signature :

A retourner
À la Fédération Départementale des Chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon
1 Allée du Levant 69890 LA TOUR DE SALVAGNY contact@fdc69.com

La FDCRML intervient pour former les futurs agriculteurs sur la biodiversité

Plusieurs fois dans l'année, les techniciens et animateurs de la Fédération interviennent auprès d'un public lycéen agricole.

MFR de St Laurent de Chamousset

La FDCRML est intervenue le mardi 1er février à la MFR de Saint Laurent de Chamousset durant une demi-journée dans le cadre d'une journée organisée par les jeunes agriculteurs du Rhône et la Chambre d'agriculture du Rhône pour un forum sur l'installation des jeunes en 2022.

Au programme, rencontre avec les jeunes agriculteurs (JA) et les étudiants de BTS ACSE. Une présentation des actions de plantations et leurs rôles dans l'agriculture durable a été abordée avec la présence des agriculteurs qui ont mis en place ce projet.
Du concret pour ces futurs acteurs du territoire!

Lycée agro-viticole de Bel Air.

Une autre intervention s'est aussi déroulée le mercredi 3 février au lycée Agro-viticole de Bel Air auprès des secondes générales et «vigne et vin» ainsi que les BAC sciences et technologies de l'agronomie et du vivant.

Quel objectif ? Sensibiliser les élèves aux rôles des haies champêtres. En effet, ces dernières vont apporter à la faune sauvage, oiseaux, mammifères et insectes, une zone d'alimentation, de refuge et de reproduction ainsi que des axes de déplacements. La lutte contre le vent, l'érosion des sols et la lutte contre le réchauffement climatique constituent des rôles essentiels que nous procurent ces haies en complément du maintien de la qualité de l'air et de la fixation du carbone.

Le mardi 8 Février, les élèves de Bel Air ont mis en pratique ces informations, puisque qu'ils ont planté 300 arbres sur l'exploitation de l'établissement.
Cette action est soutenue par la Communauté de Communes Saône Beaujolais dans le cadre du Marathon de la Biodiversité financé par l'agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

CCSB

Marathon de la Biodiversité

GRANDRIS

Elèves et chasseurs ont planté 200 arbres

Les chasseurs et les élèves de l'école publique se sont retrouvés sur le pré exploité par Pascal Girin pour planter une haie de 200 arbres. Photo Progrès/Alain CHARLET

Les haies en bordure de champs et l'agroforesterie intraparcellaire sont un élément essentiel de la biodiversité, qui permet d'abriter des animaux auxiliaires de cultures (pollinisateurs, prédateurs de ravageurs), de lutter contre l'érosion des sols, d'améliorer la qualité et l'infiltration de l'eau dans le sol, de stocker du carbone et de s'adapter au changement climatique.

C'est dans le programme qui vise à aider les agriculteurs, souhaitant favoriser la biodiversité autour et à l'intérieur de leurs cultures, en reconstituant les haies bocagères qui les entourent et en implantant des alignements d'arbres, que les chasseurs et les élèves de l'école publique des cours CM1 et CM2, sous la responsabilité de leur professeure des écoles Muriel Jeannin, se sont retrouvé au hameau de Nuizière, dans le pré appartenant à Roger Cotinet et exploité par le Gaec Pascal Girin pour planter 200 mètres de haie, composée d'une dizaine essences différentes, subventionnée par l'État.

> « Faire participer les écoles, dans un but pédagogique, souligne l'importance de sensibiliser les enfants à la nature. »
> **Didier Dupré, administrateur de secteur à la chasse du Rhône**

Sur place, Jérôme Berrurier technicien à la Fédération de chasse du Rhône et Capucine Giraud qui était intervenue en amont dans la classe de Muriel Robin pour sensibiliser les élèves sur cette opération. Didier Dupré, administrateur de secteur a la chasse du Rhône a souligné l'importance de ces actions en faveur de la reconstitution des haies « Travailler main dans la main avec les agriculteurs est un signe positif de nos relations. Faire participer les écoles dans un but pédagogique souligne l'importance de sensibiliser les enfants à la nature et à ses découvertes. Nous aidons à protéger la terre et à créer de la biodiversité. » Jérôme Berrurier précise que ces opérations à la demande des agriculteurs, sont sur dossier déposé et validé par la Direction départementale des territoires (DDT) représentent depuis 20 ans 600 000 arbres plantés. « En 2022, ce sont sept projets validés pour 6 000 arbres qui seront plantés. »

De notre correspondant
Alain CHARLET

69B22 - V1

Extrait du Journal Le Progrès

La chasse au gibier d'eau

Par Arnaud Cailloux, Président de l'ADCGER

Il existe plusieurs modes de chasse au gibier d'eau : à la hutte, à la tonne ou au gabion, à la passée, à la botte ou devant soi.

La chasse aux canards à la passée est la plus pratiquée en France et elle se pratique avec ou sans chien, sur différents plans d'eau.

C'est une chasse qui se pratique dès les premières heures.

Vous devrez vous poster à proximité du plan d'eau deux heures avant le lever du soleil le matin, et deux heures après le coucher du soleil en fin de journée.

Les canards, venus sur la zone d'eau pour se reposer ou se nourrir seront plus ou moins présents selon la météo.
Plus la journée est grise et plus le vent est important, plus les canards voleront bas !

Vous devrez donc vous poster en toute discrétion, à moins de 30 mètres d'une nappe d'eau. Le canard détecte le moindre mouvement.

Il sera donc important de vous camoufler parmi la végétation, et de ne pas bouger jusqu'à ce que les oiseaux se posent sur l'étendue d'eau.

C'est la clé de la réussite d'une passée aux canards !

Contact : adcger69@yahoo.com

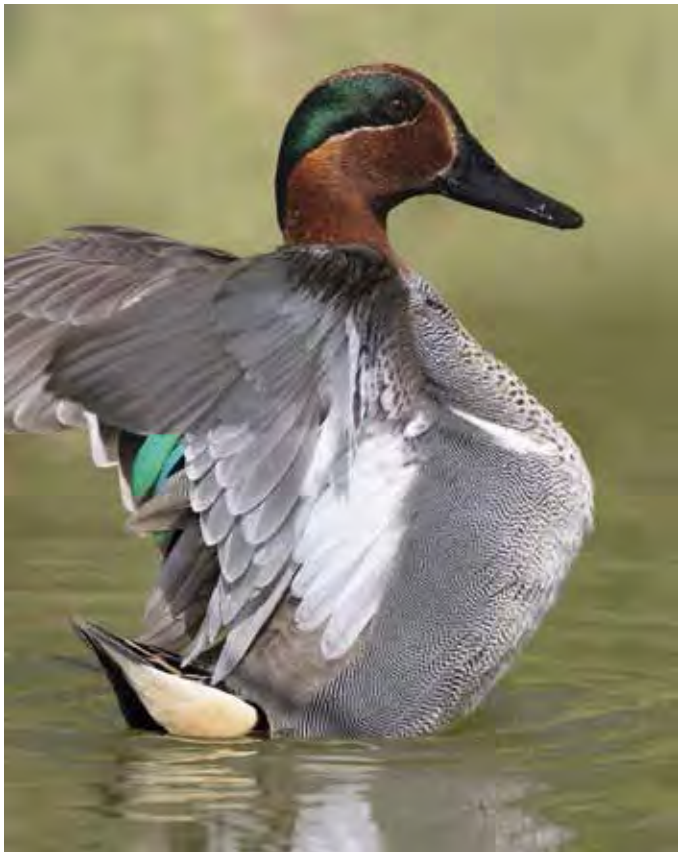

LA FÉDÉRATION DES CHASSEURS DU RHÔNE

VOUS OFFRE UNE RÉDUCTION SUR VOTRE ENTRÉE
13€ AU LIEU DE 16€ Vendredi ou dimanche
15€ AU LIEU DE 18€ Samedi
22€ AU LIEU DE 25€ le billet 3 jours

Nom :

Prénom :

E-mail :

Offre valable sur présentation de ce coupon dûment complété aux entrées du Game Fair. Le Game Fair organisé par Lariviere Organisation - 12 rue Mozart 92587 Clichy Cedex - Tél. : 00 33 (0)1 41 40 31 28 gamefaire@editions-lariviere.com

La Trompe de Chasse dans le département du Rhône

La trompe de chasse se distingue du cor de chasse par sa tonalité : la trompe est accordée en Ré et le cor en Mi bémol. La trompe de chasse s'utilise lors des chasses à courre tandis que le cor est destiné à la musique militaire.

Dans le cadre de la vénerie, la trompe permet aux veneurs et suiveurs de communiquer entre eux afin d'indiquer les circonstances de la chasse : on entend alors résonner ce timbre si particulier de notre instrument à travers «La sortie du chenil», «Le Nouveau Départ», «le lancer», «les Animaux en compagnie» et, dans les meilleurs jours, «la curée» lorsque l'animal chassé est pris.

D'autres fanfares sont interprétées pour honorer la présence de quelqu'un. On sonne par exemple «Les Honneurs».

L'utilisation de la trompe est donc incontournable pendant les chasses à courre et quoi de plus beau que d'entendre cet instrument vibrer en forêt ! L'expression «de chasse» prend alors toute sa dimension.

D'ailleurs, les sonneurs interprètent les fanfares composées sur un rythme en 6/8 et articulent des tayauts, caractéristiques majeures du ton de vénerie.

Sonneurs et veneurs revêtent une tenue typique composée d'une redingote unie avec parements et gilet, de bottes, de bas, d'une cravate et de son épingle puis d'une bombe.
Les couleurs des tenues ainsi que les parements et l'épingle varient selon les équipages et les groupes de trompes.

Aussi la trompe est-elle un instrument de musique.
En effet, son timbre, la présence du vibrato et l'articulation particulière autour des tayauts et des piqués en font un instrument à part.

De grandes pièces sont composées pour être sonnées en groupe et ainsi mettre en avant toutes les possibilités de la trompe de chasse.

Il est possible d'interpréter différents pupitres avec ce seul instrument : du chant forté ou radouci, de la seconde fortée ou radoucie ou de la basse.

La pratique de la trompe est donc variée : en groupe ou en solo, en forêt ou dans une église pour des concerts ou autres manifestations, lors de concours ou simplement pour se faire plaisir et partager entre amis une passion commune.

Tous les passionnés de trompe de chasse appartiennent à la grande famille de la FITF (Fédération Internationale des Trompes de France) qui rassemblent les sonneurs autour de valeurs communes que sont la transmission bénévole autour de la pratique de l'instrument, la convivialité et le partage.

En 2015, grâce au travail de recherches et d'archives de la FITF, le ministère de la Culture et de la Communication français a validé la reconnaissance de «l'art des sonneurs de trompe» au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO.

Témoignage de Claire LACAILLE D'ESSE

Artois un jour, Artois toujours !

Histoire d'une passion pour une race, le Chien d'Artois

Pour parler de cette passion je ne vous parlerai pas du standard et de la façon de chasser du Chien d'Artois, des personnes plus compétentes vous fourniraient de plus précieux renseignements. Je ne serai pas assez objectif.

Avant tout je ne pourrai pas parler de ma passion pour le Chien d'Artois sans rendre hommage à mon père et à son chien Tango, né à la fin des années 60.
Ce chien excellait dans la voie du lièvre et est à l'origine de la passion pour cette race.

En 1991, l'année de notre premier permis, mon frère et moi avons pu avoir un premier chien Flambo, issu d'un croisement entre une chienne typée Artois et un Anglo.
Ce chien nous aura donné nos premiers frissons pour le chien courant. À l'époque on pouvait chasser en libre le chevreuil comme le lièvre d'ailleurs notre plaisir était plus dans la menée que le tir.
En 1995, enfin après plusieurs recherches nous acquérons notre premier chien d'Artois LOF en Saône et Loire chez monsieur Bertholon, Lucho. Nous étions très fiers par la beauté de ce chien et sa gentillesse.

Plusieurs chiens se sont succédés comme Nestor et Noé. Ces deux chiens très précoces et chasseurs nous combleront mon père et moi malgré leur fort caractère.
Noé fut le dernier chien de mon père qui a choisi d'arrêter la chasse. Nestor qui aura chassé plus de 11 ans, aimait de plus en plus la voie du renard.

En 2015, Lola fut ma première chienne. J'ai vite compris que son gibier préféré était le capucin !

Grâce à elle, j'ai pu rencontrer un jeune chasseur Benjamin Verrière, propriétaire d'une petite meute d'Artois qui a eu le mérite de se lancer dans la voie du lièvre.

Après une partie de chasse commune, nous décidons de coupler Lola avec son mâle Igloo. Sept magnifiques chiots naîtront et ce sera ma plus belle expérience et période liée aux chiens. Je garderai une femelle Olympe et un mâle Octave.

La Famille Artois m'apportera beaucoup de joies à la poursuite du lièvre aidé il faut le dire après un long délai de réflexion par l'utilisation de colliers de repérage et dressage !

Dernièrement pour la saison 2021/2022, une petite Reine est arrivée et petit à petit elle prend sa place à mon grand plaisir.

J'espère continuer l'aventure et la passion pour cette belle vieille race française qui exploite toutes ses qualités dans la voie du lièvre, Et pour citer Sélincourt «ce sont de merveilleux chiens ils sont très beaux, de belle taille, ont la gaillardise des chiens français et la sagesse des chiens anglais»

Témoignage de Alain CHAPON (adhérent AFACCC 69)

Sorties vertes à Loire sur Rhône

Les vendredis 11 et 18 juin à l'initiative de Nicolas BONI président de l'association de chasse de Loire sur Rhône fut organisée une sortie découverte de la nature avec les classes de l'école maternelle.

Avec 3 autres chasseurs de l'association de chasse communale ainsi que plusieurs mamans et papas, ils ont accompagné la promenade de ce petit monde et leurs maîtresses, sur un parcours d'environ 5 km.

Tout au long de ce parcours, il avait été dispersé aux alentours du sentier de grandes images d'animaux que les enfants devaient découvrir et reconnaître.

Témoignage des chasseurs de Loire sur Rhône

«Ce fut pour nous un réel plaisir que de répondre à leurs questions et leurs réponses qui soulevèrent souvent notre étonnement par leur pertinence.

Ces petites frimousses reconnaissaient, pour la plupart, les différentes espèces et il ne fut pas difficile pour nous de repérer ceux dont les parents ou grands-parents étaient chasseurs.

À mi-parcours nous avons partagé un repas tiré du sac. Ce fut également l'occasion de discussions entre adultes qui nous permirent parfois d'éclairer quelques idées préconçues.

Orliénas et Taluyers

Battue du 22/01/2022.

Tous les ans, nous essayons d'organiser une battue pendant laquelle nous invitons nos voisins et amis chasseurs.

Cette année, nous avons eu la chance de réaliser un beau tableau (6 sangliers, 3 chevreuils, 1 renard).

Ce fut une journée riche en émotion pour notre président qui préleva son premier sanglier sur la commune.

Cette journée nous demande un gros travail en amont, car ce n'est pas moins de 46 postés et 4 traqueurs qui ont participés à la battue.

Mais pour nous la récompense est de voir le résultat et la joie de nos amis chasseurs au cours de cette journée.

Témoignage d'Alain FONTROBERT, Président d'Orliénas

Des élus locaux invités par les chasseurs participent à la vie des Associations de Chasse

Pollionnay

Le centenaire de l'association de chasse fête en même temps l'inauguration de son local

Bernard GIRIN, Président de l'association de chasse de Pollionnay a eu le plaisir d'inaugurer son local de chasse en présence du Président Régis FAYOT, de Pierre JESUS, Administrateur fédéral, du maire actuel Philippe Tissot et son prédécesseur Jean Pierre Marquier qui a signé le permis de construire.

Le centenaire de cette association dynamique a été fêté à cette occasion en présence de sonneurs.

Félicitations à l'ensemble des chasseurs de Pollionnay pour cette belle manifestation.

Thel

Les chasseurs invitent des élus locaux à prendre part à une matinée de chasse

Le dimanche 19 décembre, l'association de chasse de Thel a invité N. SERRE, Député - P. VERCHERE Maire de Cours et président de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien – MC. DUBOUIS Maire déléguée de Thel - B. KREUTLER adjoint - D. DEROCHE Président comité des fêtes, à participer à une matinée de chasse.

Cette journée a débuté par un casse-croûte au local de chasse suivie d'une battue aux chevreuils où une1 bête a été prélevée.
A midi, tout le monde s'est réuni au local «LA DIANE THELOISE» pour l'apéritif et le repas.
Cette journée s'est ainsi terminée dans l'amitié et la convivialité.

BOUCAUD PASCAL, Président

St Didier sous Riverie

Les chasseurs de St didier accompagnés de M. Fugit, Député pour une journée de chasse.

Monsieur le Député Fugit, avec Yoann Vindry chasseur et adjoint à Chabanière

ARMURERIE Perouze

Pour les Portes Ouvertes, l'Armurerie est OUVERTE de 8h à 20h NON-STOP

PORTES OUVERTES !
LES 10 et 11 JUIN 2022

Tout pour le TIR, la CHASSE, le BALL-TRAP

De nombreuses animations ainsi que la présence de fournisseurs des plus grandes marques comme Beretta, Beretta, Browning, Winchester, Blaser, CZ, Hornady, Guerini, Merkel...

Une équipe de professionnels à votre service pour des réglages optiques, un atelier de réparation performant.
Le spécialiste dans votre région !

DES PROMOS DE FOLIES !... de -20% à -50%

1 fusil OFFERT !*

* voir conditions en magasin

Armurerie PEROUZE
14 avenue Jean Jaurès
38270 Beaurepaire

04 74 84 67 91

https://www.armurerie-perouze.com/

1000 m² de produits chasse et tir, **8 spécialistes** dont **2 armuriers** à votre disposition, **700 armes en stock**, stand sanglier courant sur rendez-vous !

OFFRE MUNITIONS GRANDE CHASSE

RWS · eco · WINCHESTER RIFLES AND SHOTGUNS · norma

Entre le 15 Mars et le 30 Juin,
pour l'achat de
3 boîtes de balles (même panachées),

Bénéficiez de notre tarif dégressif ainsi que d'un réglage de carabine OFFERT
Valeur 35€
(cible de réglage remis avec votre arme)

SILVER SÜHLBERG

Disponible en Cal.12/20/28 et 410

SÜHLBERG

~~699,00€~~ soit 50€ de remise
649,00€

Offre valable jusqu'au 30 Juin 2022 !

Caractéristiques : Crosse avec poignée pistolet - Bois en noyer - Tourillons interchangeables - Verrouillage à plat - Renfort de tonnerre - Plaque de couche en caoutchouc - Guidon fibre optique.

PACK JEUNE CHASSEUR SÜHLBERG

SÜHLBERG

~~679,00€~~ soit 80,00€ de remise
599,00€

EXCLUSIVITÉ PISTEURS **PISTEURS a sélectionné les fusils SÜHLBERG pour leur excellent rapport qualité / prix. Le pack Jeune Chasseur est une opportunité à saisir !**

Contenu du Pack : - Fusil Sühlberg Cal. 12/76 - Un fourreau Pisteurs 132 cm - Une boite de 25 cart. Pisteurs Super Frap Cal. 12/70 - BJ - 36 g - N° 6 - Une boite de nettoyage - Un aérosol d'huile Pisteurs 150 ml - Un porte-permis Pisteurs - Une casquette orange Pisteurs

Catégorie C - Vente libre sur présentation du permis de chasser ou d'une licence de tir - Soumise à déclaration.

Textes sauf erreurs typographiques. Photos non contractuelles - Offres valables dans la limite des stocks disponibles. - Conception Unifrance

FACILITÉ DE PAIEMENT

Dans votre Armurerie STÉFLO, nous vous proposons des facilités de paiement en 2, 3 et 4 fois SANS FRAIS !

PISTEURS

CHASSE • TIR • NATURE

Retrouvez votre spécialiste :

STEFLO

Allée Caillotières ZAC d'Épinay
69400 Gleizé - Villefranche-Sur-Saône
04 37 55 14 10
steflo.chasse@orange.fr
www.armurerie-steflo-lyon.com
www.pisteurs.fr

1ER RÉSEAU FRANÇAIS D'INDÉPENDANTS CHASSE, TIR & NATURE